



Premiers résultats

12/10/2011



Le statu quo pour les femmes

Voici les premiers résultats concernant la participation des femmes aux élections communales du 9 octobre 2011. Les données présentées reposent sur les résultats officiels fournis par le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région. Elles traitent des femmes élues et non de la composition effective des conseils communaux.

Une étude approfondie sera publiée en 2012.

Statu quo par rapport à 2005

Aux élections communales du 9 octobre 2011, 1129 sièges étaient à pourvoir dans 116 communes. 16 communes fusionneront en 6 nouvelles communes à partir de janvier 2012:

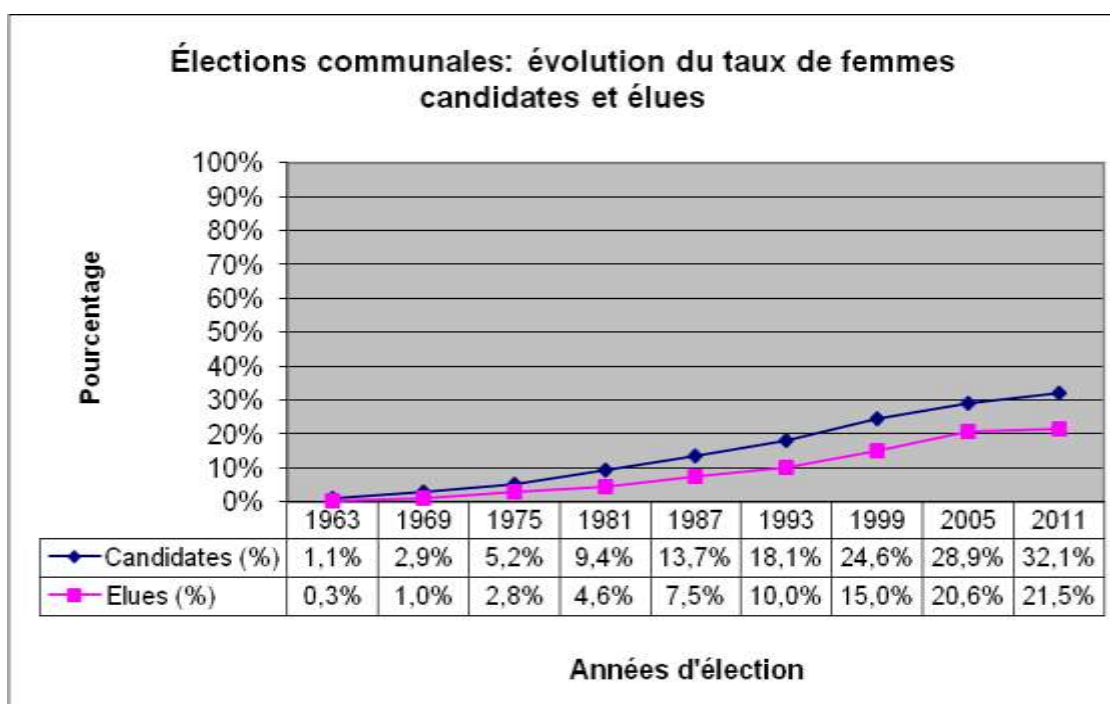
- Clervaux : Clervaux_Heinerscheid_Munshausen
- Vallée de l'Ernz : Ermsdorf_Medernach
- Esch/Sûre : Esch/Sûre_Heiderscheid_Neunhausen
- Parc Hosingen: Consthum_Hoscheid et Hosingen
- Schengen: Burmerange_Schengen_Wellenstein
- Bascharage: Bascharage_Clemency

Première particularité des élections communales 2011, c'est que 8 des 1129 mandats disponibles, n'ont pas pu être occupés, faute de candidat-e-s. Le nombre des mandataires se réduit donc à 1121.

Cette année, les femmes candidates qui représentaient 32% des candidatures, ont décroché en tout 241 mandats, ce qui revient à 21,5 % - un pourcentage presque identique à celui des élues lors des dernières élections communales (20,6%). Les femmes élues représentent un peu plus d'un cinquième des mandataires.

Avec 21,5 %, la part des élues a progressé de 0,9 points de pourcentage par rapport aux dernières élections communales de 2005.

Une comparaison de l'évolution de la part des élues avec celle des candidates montre que l'écart entre les deux courbes- qui restait constant entre 1993 et 2005- a légèrement augmenté (graphique 1).



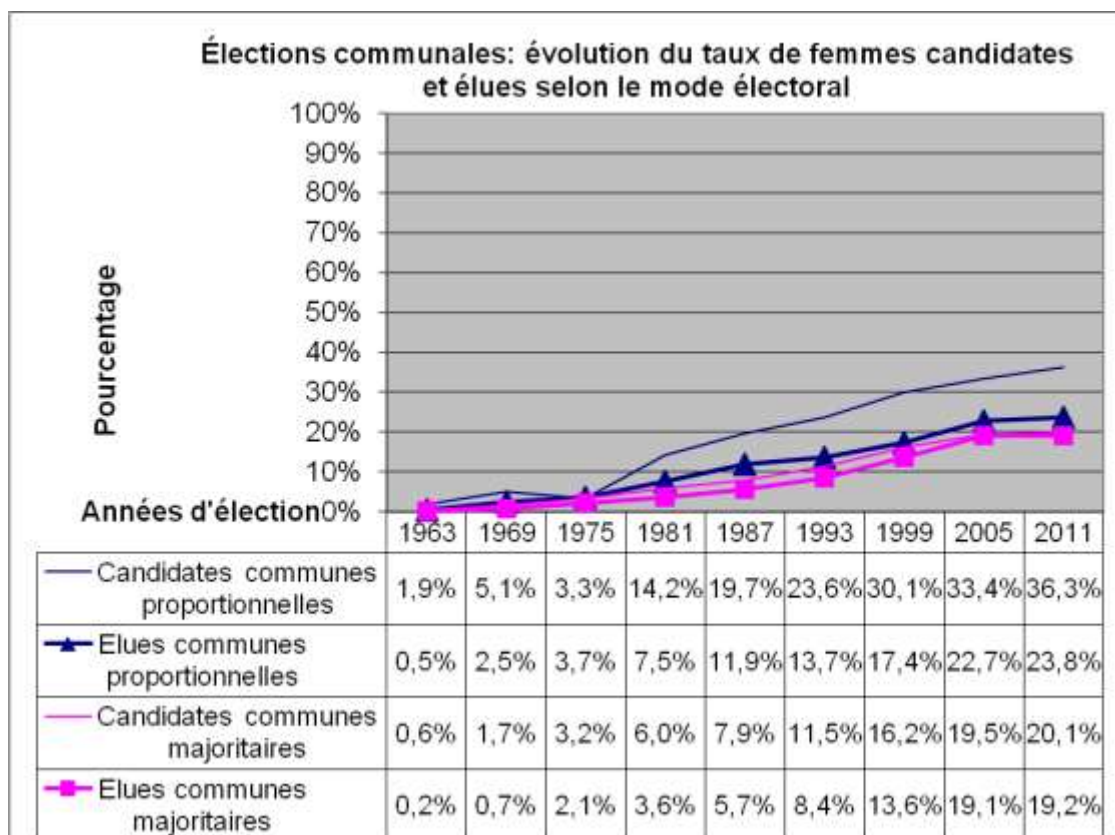
(1) © CNFL 12.10.2011

Mode d'élection: une présence plus forte des femmes dans les communes à représentation proportionnelle

Elections communales: Elues selon le mode de scrutin				
	Sièges 2011	Elues 2011 (n)	Elues 2011 (%)	Elues 2005 (%)
communes majoritaires ¹	566	109	19,2%	19,1%
communes proportionnelles	555	132	23,8%	22,7%
TOTAL	1121	241	21,5%	20,6%

En ce qui concerne les deux modes de scrutin - proportionnel et majoritaire - on constate une légère différence: dans les communes à représentation proportionnelle, la part des femmes élues y est plus élevée.

De 1987 à 2005 l'écart entre les femmes élues selon les deux modes de scrutin s'est continuellement réduit. Cette tendance ne se confirme plus en 2011. Tandis que le pourcentage de femmes élues dans les communes majoritaires reste presque identique par rapport à 2005 (19,2), le pourcentage de femmes qui ont pu décrocher un mandat dans les communes proportionnelles a légèrement augmenté. Notons que le taux de réussite reste plus élevé dans les communes majoritaires que dans les communes proportionnelles.



(2) © CNFL 12.10.2011

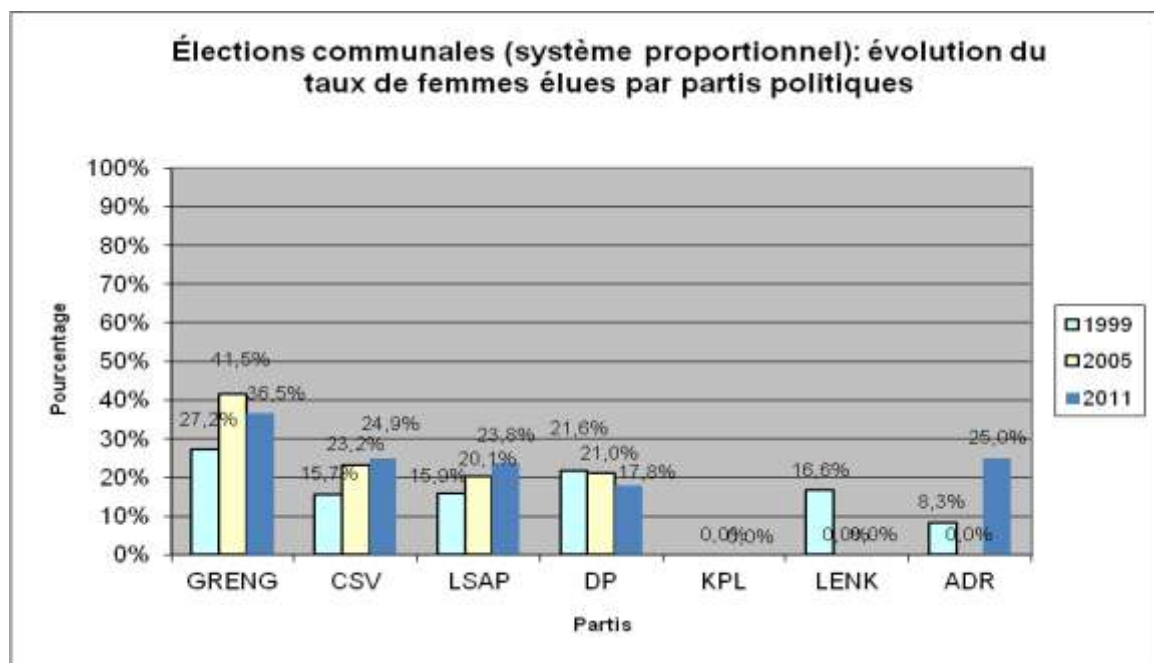
¹ Pour simplifier, nous appelons communes majoritaires les communes où les élections se font d'après le système de la majorité absolue, et communes proportionnelles celles où les élections se font au scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

*8 mandats ne sont pas occupés

Elections communales 2011 (représentation proportionnelle): nombre et pourcentage des femmes élues par parti

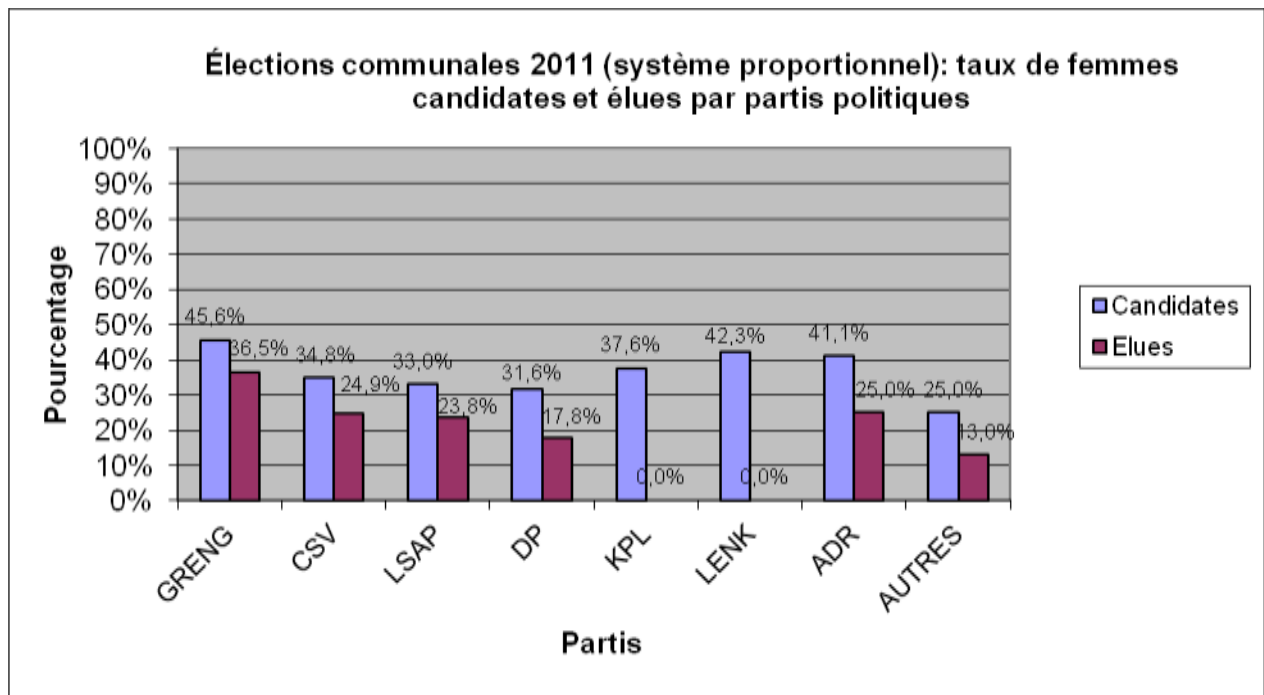
Parti	Nombre de listes	2011 Candidates(%)	Elu-e-s (n)	Femmes élues (n)	2011 Elues(%)	2005 Elues(%)
GRENG	34	45,6%	74	27	36,5%	41,5%
CSV	44	34,7%	169	42	24,9%	23,2%
LSAP	42	33%	168	40	23,8%	20,1%
DP	39	31,5%	107	19	17,8%	21,0%
KPL	5	37,6%	3	0	0,0%	0,0%
LENK	6	42,3%	7	0	0,0%	0,0%
ADR	10	41%	4	1	25,0%	0,0%
AUTRES	8	25%	23	3	13,0%	12,5%

Pour les communes à représentation proportionnelle, on peut constater que la participation féminine varie selon les partis. Parmi les trois grands partis traditionnels (CSV, DP et LSAP) qui ont déposé des listes dans la quasi-totalité des communes proportionnelles, deux présentent une part d'élues assez similaire, variant autour de 24%. En 2011, le DP constitue la lanterne rouge avec seulement 17,8% d'élues. Si le CSV et le LSAP améliorent leurs résultats de 2005, le DP connaît une régression notable. Déi Gréng, qui ont augmenté leur nombre de listes (34 listes par rapport à 24 listes en 2005), retombe sous la barre des 40 %. Aux rangs de l'ADR, qui ne compte désormais que 4 mandats (par rapport à 5 en 2005), une femme a pu décrocher un mandat. Déi Lénk ne compte aucune femme élue, tandis que le KPL rentre de nouveau dans trois conseils communaux, sans femme.



(3) © CNFL 12.10.2011

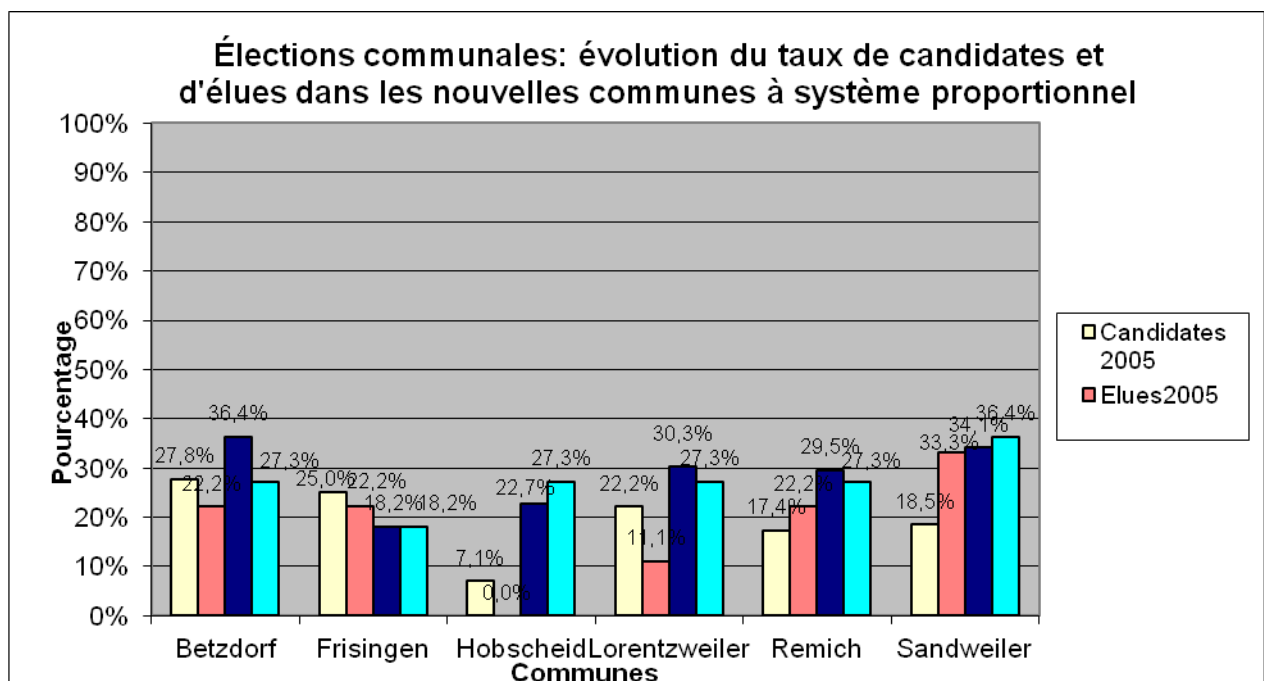
Lorsqu'on met en relation ces résultats avec les efforts fournis par les partis pour présenter des candidates sur leurs listes, on remarque que l'écart entre les parts de candidates et d'élues est le plus faible chez Déi Gréng (graphique 4).



(4) © CNFL 12.10.2011

Les élues dans les nouvelles communes à représentation proportionnelle

Lors des élections du 9 octobre 2011, 6 communes sont passées du système majoritaire à celui de la représentation proportionnelle.



(5) © CNFL 12.10.2011

Une comparaison avec les élections de 2005 montre que dans toutes ces communes, la part des candidatures féminines a progressé sensiblement, seule exception, la commune de Frisange. Au niveau des sièges, cette progression varie selon les communes : à Hobscheid, où aucun siège n'était occupé par une femme en 2005, la part des femmes élues s'élève à 27,3%, 6 ans plus tard. Une évolution positive se remarque également dans les autres communes à l'exception de Frisange, où l'on enregistre un recul des femmes.

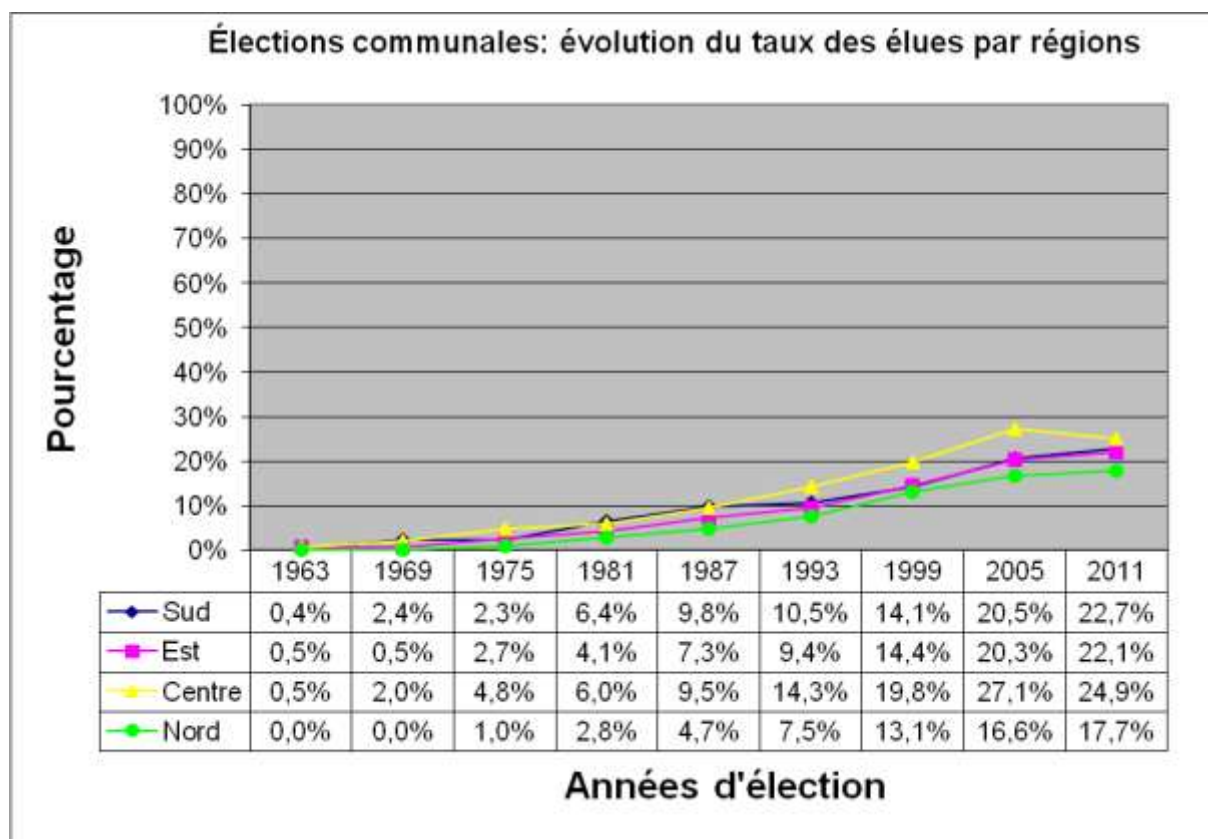
Régions: le Nord toujours à la traîne

En calquant les résultats des élections communales sur les quatre circonscriptions définies pour les élections nationales, on parvient à différencier la participation selon les régions.

	Sièges	Elues (n)	Elues (%)
Sud	300	68	22,7%
Est	231	51	22,1%
Centre	245	61	24,9%
Nord	345	61	17,7%
Total	1121	241	21,5%

Le Centre connaît une baisse de la représentation féminine qui ne dépasse plus le quart des sièges. Le Nord par contre se situe en dessous de la moyenne.

Depuis des décennies, le Nord reste la région avec la part d'élues la plus faible (graphique 6). L'Est, reste en avant-dernière position. La courbe de la région du Centre, qui se démarque légèrement, rejoint néanmoins celles des autres régions.



(6) © CNFL 12.10.2011

Le croisement des données régionales avec celles des modes de scrutin révèle que la part des élues est la plus forte dans les communes du Centre pour les communes proportionnelles, et dans les communes de l'Est pour les communes majoritaires. Les participations féminines les plus basses sont, pour les communes proportionnelles dans la région du Nord, et pour les communes majoritaires dans la région du Centre. A l'image de leur moindre part de femmes candidates, les communes du Nord du pays continuent de rester à l'écart de la progression de la participation féminine, et la présence de femmes dans les conseils communaux y demeure souvent minimale.

Elections communales 2011: Elues par région et par mode d'élection						
	système majoritaire			représentation proportionnelle		
	Sièges	Elues (n)	Elues (%)	Sièges	Elues (n)	Elues (%)
Sud	43	9	20,9%	257	59	22,9%
Est	152	33	21,7%	79	18	22,7%
Centre	85	15	17,6%	160	46	28,7%
Nord	286	52	18,1%	59	9	15,3%
Total	566	109	19,2%	555	132	23,7%

Le hit-parade des communes

Dans 10 communes, 4 majoritaires et 6 proportionnelles, la part des élues se situe au-dessus ou est égal à 40 %. Notons que parmi 6 d'entre elles, la part des candidates était déjà élevée, notamment dans les communes proportionnelles. Quatre d'entre elles, Hesperange, Luxembourg, Manternach et Roeser figuraient dans le hitparade des élues de 2005.

Les communes avec une part élevée d'élues					
Commune	Région	Mode d'élection	Sièges	Elues (n)	Elues (%)
Reisdorf	Nord	Majoritaire	9	5	55,6%
Roeser	Sud	Proportionnel	11	6	54,5%
Dudelange	Sud	Proportionnel	17	8	47,1%
Sanem	Sud	Proportionnel	15	7	46,7%
Niederanven	Centre	Proportionnel	11	5	45,4%
Biwier	Est	Majoritaire	9	4	44,4%
Luxembourg	Centre	Proportionnel	27	12	44,4%
Manternach	Est	Majoritaire	9	4	44,4%
Fischbach	Centre	Majoritaire	7	3	42,9%
Hesperange	Centre	Proportionnel	15	6	40,0%

Dans 11 communes, 9 majoritaires et 2 proportionnelles, aucune femme n'a été élue.

Les communes sans élues			
Commune	Région	Mode d'élection	Remarque
Burmerange*	Est	Majoritaire	pas de candidate
Consdorf	Est	Majoritaire	pas de candidate
Medernach*	Nord	Majoritaire	pas de candidate
Neunhausen*	Sud	Majoritaire	pas de candidate
Nommern	Centre	Majoritaire	pas de candidate
Wahl	Nord	Majoritaire	pas de candidate
Bissen	Centre	Majoritaire	pas d'élue
Clemency*	Sud	Proportionnel	pas d'élue
Clervaux*	Nord	Majoritaire	pas d'élue
Munshausen*	Nord	Majoritaire	pas d'élue
Schuttrange	Centre	Proportionnel	pas d'élue
*Communes de fusion			

Dans 37 communes, c.-à-d. 32 %, une seule femme a été élue.

Notons qu'il reste une commune, Munshausen, qui depuis l'introduction du suffrage universel en 1919 n'a encore jamais compté de femme parmi les membres de son conseil communal.

La commune de Reisdorf qui n'avait encore jamais eu de femmes élues jusqu'à 2011 est tout de suite catapultée à la première place des communes ayant le pourcentage le plus élevé de femmes élues !

Premières conclusions

Le Luxembourg reste toujours loin de la parité dans les conseils communaux: 78,5 % d'hommes et 21,5 % de femmes. Les dernières élections n'ont pas apporté de véritables progressions.

- Au niveau de la part des candidatures, l'écart entre mode d'élection majoritaire et proportionnel est encore considérable. Il tend toutefois à s'estomper dans les proportions de femmes élues. La présence plus faible des femmes candidates dans les communes majoritaires est compensée par un taux de réussite plus élevé.
- En ce qui concerne les communes à représentation proportionnelle, les résultats de ces élections confirment la théorie selon laquelle globalement, plus le pool de candidates est important, plus élevées seront les chances que la part des élues soit également plus élevée. Les efforts des partis qui ont présenté des listes plus équilibrées ont été honorés en ce qui concerne le nombre de femmes élues. Néanmoins, la seule présence de femmes ne suffit pas, il faut encore qu'elles réussissent à se faire un nom.
- Le différentiel entre candidats et élus est légèrement supérieur à celui entre candidates et élues (9,4, respectivement 10,5 points de pourcentage). Ce différentiel n'a pas varié de façon significative au cours des 2 dernières élections communales. Femmes et hommes ont donc un différentiel similaire. Partant, le seul et unique moyen d'augmenter le nombre des élues est de présenter une part plus importante de candidatures féminines.

Appel aux responsables politiques

Le système électoral luxembourgeois défavorise les femmes. Alors que dans les communes à système proportionnel, les femmes sont de plus en plus présentes sur les listes, elles peinent à se faire élire, confrontées à une forte concurrence de candidats masculins bien implantés dans la vie politique locale. Le système du panachage joue la plupart du temps en faveur des hommes. Dans les communes à système majoritaire, nous relevons que les femmes hésitent toujours à se présenter.

⇒ Repenser le système électoral

Dans les communes proportionnelles : le CNFL réitère sa revendication consistant à faire **obligation aux partis politiques de présenter des listes paritaires.**

Repensez le système majoritaire : des études au niveau européen le montre : dans les pays qui ont des systèmes majoritaires, la représentation des femmes est plus faibleⁱ. Une campagne ciblée d'encouragement s'impose dans les communes à système majoritaire !

⇒ Développer une culture de la parité

Les différences existantes entre les taux de réussite des femmes et des hommes montrent qu'il reste beaucoup de travail à accomplir au niveau des changements des mentalités.

- **Le CNFL demande l'obligation d'une composition paritaire des commissions consultatives au sein des conseils communaux.**
- **Repenser l'attribution des ressorts des échevines – éviter les stéréotypes**

ⁱ Direction générale des études : Incidences variables des systèmes électoraux sur la représentation politique des femmes. Document de travail. Série droits des femmes, w-10.1997